

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 166

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Allauch - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2016/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 27 mai 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2016/2019) avec la commune d'Allauch pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 17.125.000 €HT pour une subvention totale de 10.275.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2016) a fait l'objet d'une subvention de 2.241.501 € pour un programme de travaux de 3.777.500 € HT, lors de la Commission Permanente du 27 mai 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Allauch pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- l'intégration d'une tranche 2019 pour la cuisine centrale,
- modification du phasage financier pour la réhabilitation de l'ancienne usine EDF ;
- diminution du coût global pour le réaménagement du bassin d'été,
- augmentation du coût de la salle des mariages avec modification du phasage financier.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2016/2019.

- CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE

La cuisine centrale actuelle, située au cœur du village, produit 1700 repas par jour destinés aux groupes scolaires, à la halte-garderie et aux centres aérés notamment. Cependant, la structure rencontre des difficultés de fonctionnement en raison de l'exiguïté et de l'accessibilité des locaux.

Afin d'augmenter la capacité de production à 2000 repas par jour, la commune prévoit la construction d'une nouvelle cuisine centrale sur un terrain communal situé dans le quartier des Aubagnens, sur le même site que les régies techniques municipales.

L'établissement, d'une surface de 840 m², comprendra un centre de réception des marchandises, de déballage-décartonnage, des chambres froides, des réserves, une légumerie, un espace préparation chaude, une zone de lavage, de refroidissement rapide, des vestiaires et des locaux techniques.

A l'extérieur, une voie permettant l'accès aux différentes zones de livraison sera aménagée.

Afin d'assurer une meilleure maîtrise de l'hygiène, la liaison avec les cuisines satellites se fera en liaison froide, ce qui nécessite également des travaux d'adaptation dans les cuisines sur site.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2.975.000 €HT, dont 281.862 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.776.667 € dont 169.117 € pour la tranche 2017.

- REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA PISCINE COUVERTE

La commune dispose d'une piscine située au complexe sportif Gaillard à Pié d'Autry, construite en 1975, utilisée par le public, les scolaires, les clubs et associations.

L'équipement est composé d'un bassin intérieur de 25mx10m, d'un bassin extérieur de 25mx10m et d'une pataugeoire extérieure de 45 m², en béton revêtu de carrelage. Afin de procéder à la réhabilitation du bassin couvert et à sa mise en conformité, la municipalité prévoit la réfection du traitement d'eau, du système de filtration et de pompage, la reprise de l'étanchéité béton et du carrelage, le réaménagement des locaux annexes (accueil, vestiaires, bureaux), l'amélioration du traitement de l'air, du chauffage et de l'isolation thermique.

Le montant de l'opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 1.625.000 € HT dont 301.259 € HT pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 100.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 975.000 € dont 180.755 € pour la tranche 2017.

- MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

La loi du 11 février 2005 instaure l'accessibilité du cadre bâti et des services aux personnes handicapées.

Dans cette perspective, la municipalité va procéder à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite les établissements communaux recevant du public. Sur le site de plusieurs établissements communaux, il est prévu de réaliser des travaux de voirie, de signalétique, de menuiseries et métallerie notamment.

Les sites concernés sont les suivants : bibliothèque, services administratifs, centre aéré, cimetières, écoles, équipements sportifs, lieux culturels, associatifs et sociaux.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2019, s'élève à 833.334 € HT, dont 166.667 HT pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 166.667 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 416.667 € dont 83.334 € au titre de la tranche 2017.

- RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET AMELIORATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un marché public à performance énergétique dont l'objectif est d'assurer l'amélioration du confort dans les bâtiments en particulier les écoles, d'augmenter le rendement des installations thermiques et de réduire les consommations d'énergie.

Les travaux concernent 24 bâtiments et installations et portent sur le renouvellement des matériels en fin de vie, la mise en place de systèmes de gestion et de régulation plus performants et l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 et 2018, s'élève à 937.500 €HT, dont 537.500 HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 562.500 € dont 322.500 € au titre de la tranche 2017.

- REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE USINE EDF

L'ancienne usine électrique, propriété de la commune, a été réhabilitée en pôle artistique et accueille depuis plusieurs années des expositions et un centre chorégraphique.

La municipalité a le projet d'effectuer une réhabilitation complète du site afin de créer un véritable pôle culturel et artistique avec à terme la réalisation d'une médiathèque ou d'une salle de spectacles. Les bâtiments annexes seront aménagés en ateliers pédagogiques et ateliers d'artistes.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2019, s'élève à 4.369.157 €HT, dont 95.350 HT d'études pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2.646.494 € dont 57.210 € au titre de la tranche 2017.

- REHABILITATION DE LA SALLE DES MARIAGES A LA BASTIDE DE FONTVIEILLE

La salle des mariages, d'une surface de 300 m², est constituée d'une structure métallo-textile, en rez-de-chaussée à proximité immédiate du château de Fontvieille.

La partie métallique est composée d'un espace scénique, de sanitaires et sert de salle de réunions. La structure légère accolée est dédiée à la célébration des mariages et à la tenue de réunions. Le projet consiste à rénover cet équipement en créant une structure indépendante, aux normes thermiques, permettant d'accueillir les activités actuelles mais également la tenue des conseils municipaux. La toile existante sera également remplacée.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2018, s'élève à 941.667 €HT, dont 97.709 HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 565.000 € dont 58.625 € d'études au titre de la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 1.480.347 €HT, réparti comme suit :

- Nouvelle cuisine centrale	281.862 €HT
- Réhabilitation de la piscine couverte.....	301.259 €HT
- Accessibilité des ERP.....	166.667 €HT
- Rénovation des bâtiments communaux et installations thermiques.....	537.500 €HT
- Réhabilitation de l'ancienne usine EDF.....	95.350 €HT
- Réhabilitation de la salle des mariages.....	97.709 €HT
TOTAL	1.480.347 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2016 :	3.777.500 €HT
- 2017 :	1.480.347 €HT
- 2018 :	5.485.903 €HT
- 2019 :	6.381.250 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 888.207 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 10.275.000 € imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016 – 10127V au profit de la commune d'Allauch en application de la délibération n°57 du 27 mai 2016.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Allauch une subvention de 888.207 € pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, dont la dépense subventionnable s'élève à 1.480.347 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- m'autoriser à signer avec la commune d'Allauch la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL